

Wébinare d'information :

Appels à projets 2021 des ERA-NETs en Santé

FAQ

Les informations présentées durant le webinaire sont les informations disponibles au 23 novembre. Des modifications du contenu scientifique, des dates ou des modalités de participation peuvent encore avoir lieu pour les appels à projets (AAP) non ouverts. Il est donc impératif de consulter les documents des appels à projets lors de l'ouverture de l'AAP.

Financier et administratif

Lorsqu'un dossier est sélectionné, le financement alloué est-il rétroactif ? En d'autres termes, peut-on commencer les études avant la réponse de l'AAP ?

Les coûts sont éligibles à partir de la date de début de projets indiquée au moment du conventionnement du projet. Cette date ne peut pas être antérieure à la date d'acceptation du projet. En général il est fortement recommandé de soumettre des études préliminaires pour avoir plus de chances d'être sélectionné pour financement. Cependant ces coûts ne seront pas éligibles si vous êtes sélectionné. Vous pouvez commencer les études avant mais aucune des dépenses ne sera éligible.

Est-ce que les accords consortium, si facturés, constituent une dépense éligible ?

Oui

Les gratifications de stage sont-elles des coûts éligibles ?

Oui, elles sont à indiquer dans les coûts de personnels

Les centres hospitaliers non universitaires sont-ils éligibles ?

Si votre établissement est un hôpital non universitaire, vous devez vous renseigner sur son statut. Par exemple : Etablissements de Santé Privés d'Intérêts Collectifs ou établissement public faisant de la recherche. Dans les 2 cas, ils sont éligibles mais le taux de l'aide allouée peut varier selon leur statut exact.

La somme allouée aux coordinateurs de projet va-t-elle être augmentée ?

Pour le moment, l'objectif du département Biologie Santé est d'implémenter cette incitation dans tous les AAPs multinationaux lancés. Son augmentation n'est pas en cours de discussion.

Les coups d'amortissement du matériel sont-ils éligibles?

Cas des Organismes de recherche/bénéficiaires de droit public

- Achat : le prix d'achat des instruments et matériels **acquis pour** la réalisation du projet est admissible (sauf cas particuliers) (si le matériel a été acheté avant la date d'admissibilité des coûts, la dépense n'est donc pas éligible).

- Location : le prix de la location couvrant la période de réalisation du projet sont admissibles

Cas des Entreprises/bénéficiaires de droit privé

- Achat : seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée du projet sont admissibles

- Location : le prix de la location couvrant la période de réalisation du projet sont admissibles

Les coups d'amortissement des terrains sont-ils éligibles?

- La Location de nouveaux locaux/terrains (**non existants préalablement au projet** parmi les bâtiments et terrains du bénéficiaire) pour la durée du projet est une dépense éligible. Il s'agit du prix total de la location pour la durée du projet si les locaux/terrains sont réservés à l'usage exclusif du projet, dans le cas contraire, c'est au prorata du temps d'utilisation pour le projet.
- Le Coût d'amortissement des **travaux d'aménagement** de locaux/terrains préexistants sur la durée du projet est une dépense éligible.

Appels JPI AMR

Quelle est la définition de « One Health » dans l'appel à projet ?

Chaque projet doit inclure au moins 2 des 3 aspects suivant qui font partie de l'approche « One Health » :

- Environnement
- Humain
- Animal

Quels sont les pays « sous représentés » auquel la slide fait référence ?

La liste des pays concernés sera précisée dans le texte complet de l'appel à projet. A ce stade de la préparation de l'AAP, la Hongrie, la Pologne, la Lettonie et la Lituanie sont concernées pour les pays membres de l'UE. Les pays hors UE à revenus faibles et moyens seront également considérés « sous-représentés » dans le cadre de cet appel.

Attention : les pays sous représentés sont différents d'un AAP à l'autre car tout dépend de qui participe. Cependant, ils sont toujours listés dans le texte de l'AAP.

ERA-NET Neurons

Des partenaires anglais peuvent-ils être associés au JTC2021 sur les TND?

A vérifier dans le texte de l'appel

FLAG-ERA

Pouvez préciser ce qu'est e-brains ?

C'est une plateforme de services en neurosciences computationnelles et analyse de données, issue du programme HBP (Human Brain Project).

e-brains proposera des services aux projets sélectionnés dans le cadre de l'appel Flag Era. L'utilisation de la plateforme e-brain n'est pas obligatoire, le chercheur est libre de trouver les meilleures solutions techniques pour son projet. L'appel à projet encourage à se rapprocher de la plateforme e-brains afin de voir si la solution technique peut être développée avec eux.

Les maladies rares neurodégénératives sont-elles éligibles à l'appel ?

Elles ne sont pas exclues de l'appel.

Pour le thème 2: maladies psychiatriques, est-ce que les modèles animaux sont acceptés, ou bien seules les projets chez l'homme sont-ils éligibles?

Les projets sur les animaux ainsi que les projets chez l'homme sont éligibles.

Est-ce qu'il y a une limite au nombre de partenaires dans le consortium ?

Pas dans cet appel a priori, à bien vérifier dans le texte complet de l'appel.

Maladies rares : EJP RD

Il y a-t-il un document de références avec un listing des maladies rares?

Consulter le site orphanet: <https://www.orpha.net/consor/cgi-bin/index.php?lng=FR>